



3
Jours

La réglementation de l'environnement

dans ENVIRONNEMENT - REGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT / Réf : ENV-DROI-01

Objectifs de la formation

- Identifier les responsabilités
- Décrire la réglementation
- Identifier les acteurs

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

Jour 1 - Matin

1. Examiner les responsabilités

- Civiles, pénales, administratives
- Les poursuites possibles
- La délégation des pouvoirs
- Principe de « pollueur-payeur »
- Notion de faute ou de négligence

Jour 1 - Après-midi

2. Décrire la réglementation

- Lois sur l'eau, l'air, les sols pollués
- ISO 14 001
- REACH
- Code de l'environnement
- Déchets : décret 2011-828
- Règlement CLP et ADR



Jour 2 - Matin

3. Examiner les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Loi 30/07/03
- Les régimes de déclaration, enregistrement, autorisation
- L'arrêté préfectoral
- La nomenclature
- Les différentes installations : soumises à déclaration, soumises à déclaration avec contrôle périodique, soumises à autorisation préfectorale d'exploiter, soumises à autorisation préfectorale d'exploiter avec servitude d'utilité publique
- SEVESO

Jour 2 - Après-midi

4. Examiner les études et leurs impacts sur l'environnement

- Etude d'impact
- Mesures préventives
- Plan de Prévention des Risques Technologiques

Jour 3 - Matin

5. Examiner la démarche de la prévention

- Les acteurs : internes et externes
- Les outils
- Les plans

Jour 3 - Après-midi

6. Identifier les outils

- Les autorisations administratives
- Les enquêtes publiques



- Les outils de protection de la nature
- Le droit de l'urbanisme

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne concernée par la réglementation de l'environnement

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

